

place à la Chambre des communes le Gouvernement de son propre choix, pendant la période que fixe la constitution.

J'ai fait cette déclaration dans l'espoir surtout que les honorables députés comprendront que leur premier devoir est de collaborer autant que possible avec le Gouvernement dans l'étude des mesures de guerre. Je suis sûr que c'est ainsi qu'ils envisagent la situation.

Avant de poursuivre, je désire faire miennes les remarques du chef de l'opposition (M. Graydon) sur nos forces armées, sur ce que le pays pense de nos combattants et le rôle qu'ils jouent dans le conflit. Il est difficile de concevoir que quelques-uns des soldats qui se trouvent actuellement outre-mer ont passé loin de leurs familles non moins de cinq fêtes de Noël. Si l'on s'arrête à songer aux sacrifices que cela représente pour des hommes qui ont des tâches et des responsabilités si importantes, on se rend compte de ce que ces hommes méritent. Mes remarques ne visent pas uniquement les hommes qui ont les plus longs états de service—il est tout naturel que nos pensées se portent vers eux—mais j'affirme que le Parlement canadien est plus fier que personne ne saurait le dire de la façon dont les hommes et les femmes enrôlés dans les forces armées du Canada se sont comportés dans ce conflit titanesque.

Je ne parlerai pas simplement de l'expansion de nos forces armées. Nous savons que la marine s'est accrue tout comme l'armée et l'aviation. Nous savons ce qui a été accompli au point de vue des munitions et approvisionnement ainsi qu'en d'autres domaines. Je songe, non pas à des quantités ou à des nombres, mais aux vies humaines et à ce que représente à l'heure actuelle chacun des membres des forces armées du Canada en fait d'endurance et de dévouement envers le pays.

L'hon. M. HANSON: Et en fait de sacrifices.

Le très hon. MACKENZIE KING: En effet, j'allais justement aborder la question des sacrifices. Que les membres de nos forces armées, qu'ils servent sur mer, dans l'air ou sur terre, sachent bien que le peuple canadien ne les oublie pas un seul instant. Nous voulons qu'ils sachent que nous sommes fiers de leur compétence, de leur endurance, et de leurs exploits et que nous nous proposons de veiller à ce qu'ils ne soient pas désappointés de l'appui qu'ils recevront des représentants du peuple en cette Chambre des communes et des membres du Sénat de notre pays.

Je n'ai pas le temps de m'arrêter aujourd'hui à plusieurs des questions auxquelles mon honorable ami a fait allusion. Je conviens avec

[Le très hon. Mackenzie King.]

lui qu'il y a lieu de nous efforcer de modifier sur certains points quelques-unes des choses auxquelles nous sommes devenus peut-être trop habitués. De ce nombre, comme l'a déclaré franchement mon honorable ami, se trouve la longueur des discours. J'accepte avec plaisir son défi cet après-midi; aussi ai-je l'intention de n'ajouter que quelques remarques avant de terminer. Cependant, il est un sujet que je suis forcé de traiter un peu plus longuement. Je voudrais que la Chambre des communes se mit à l'œuvre sans le moindre retard. Nous avons une longue liste de mesures législatives et, afin que nous puissions mettre ce programme à exécution, on a suggéré la révision du Règlement de la Chambre. Comme l'a dit le chef de l'opposition, le Gouvernement a décidé de créer immédiatement un comité chargé de la révision du Règlement et de la procédure. Il est vrai que lors de la dernière session, je me suis opposé à l'établissement d'un tel comité parce que j'étais d'avis qu'il ne serait pas sage, en temps de guerre, de réviser le Règlement et la procédure de la Chambre des communes de manière à déterminer de quelle façon la Chambre pourrait désirer accomplir ses travaux en temps de paix. Mais depuis j'en suis venu à la conclusion que la guerre pourrait être beaucoup plus longue que certains d'entre nous ne le croyaient au moment où je fis cette déclaration et j'estime qu'autant vaudrait nous renseigner immédiatement sur les conséquences que pourrait entraîner la révision devenue nécessaire, de certains articles de notre Règlement afin de mieux étudier les mesures qui ont trait à la poursuite de la guerre.

Je puis dire cet après-midi que si les honorables députés y consentent, le Gouvernement renverra à plus tard, si la chose est nécessaire, le débat sur le discours du trône, afin de rendre possible la formation immédiate des comités.

On m'informe que le comité de sélection possède déjà la liste des noms de ceux qui doivent faire partie des comités permanents, de sorte que nous devrions être en mesure d'instituer ces comités immédiatement. Le Gouvernement se propose de rétablir quelques-uns des comités qui existaient au cours de la dernière session, comme par exemple, le comité de la restauration et du rétablissement ainsi que le comité de la sécurité sociale. Je crois comprendre que les noms des membres de ces comités seront soumis à la Chambre incessamment. Il y a aussi le comité des dépenses de guerre et le comité de la radio-diffusion.